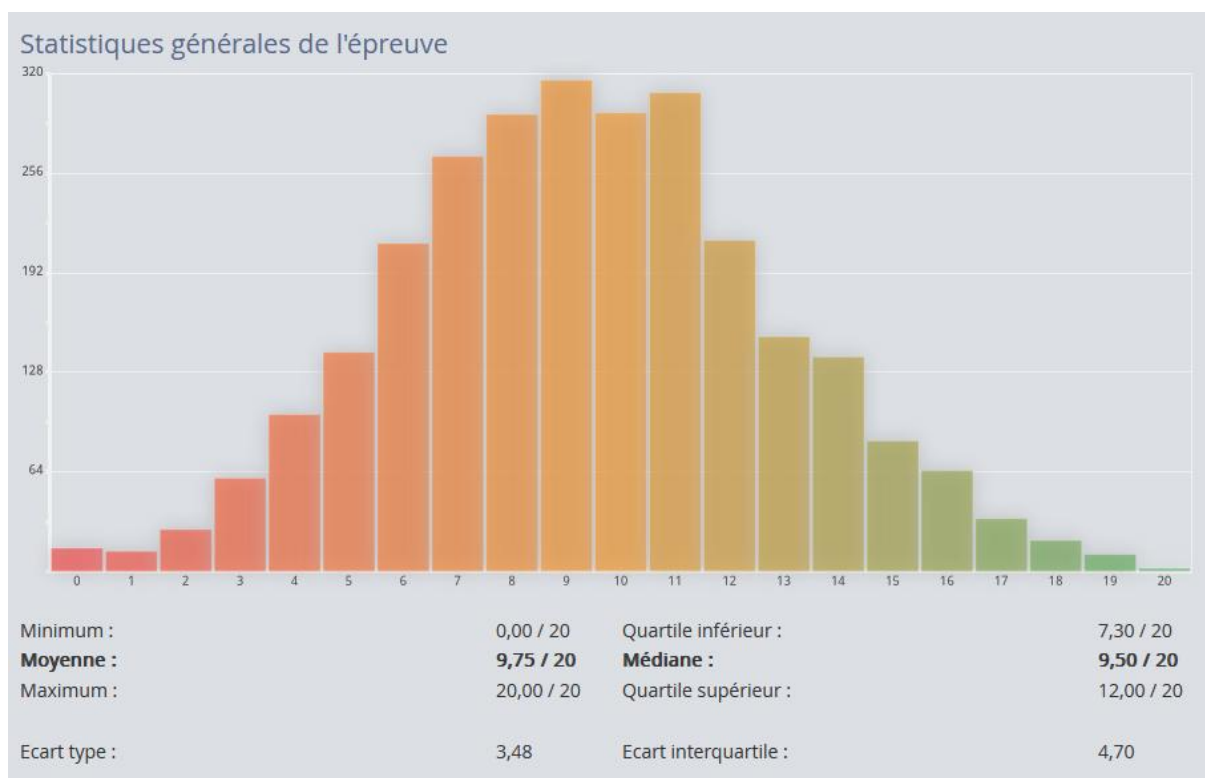


RAPPORT DE L'ÉPREUVE ÉCRITE LVO ANGLAIS



Les remarques faites dans ces pages, même si elles peuvent sembler trop souvent négatives, ne doivent pas être prises comme reflétant un quelconque jugement porté sur les candidats eux-mêmes, dont les membres du jury n'ignorent pas les qualités qui leur permettent de se présenter à ce concours exigeant, mais sur leur effort de préparation, trop souvent insuffisant. Ayant justement confiance en leur capacité de mieux réussir l'épreuve d'anglais, le jury formule ses commentaires dans un double objectif uniquement positif : Permettre aux candidats de cette session de mieux comprendre les déterminants de l'évaluation qui a été faite de leur travail, et à ceux des sessions à venir de mieux se préparer à une épreuve qui est à leur portée. Dans la mesure où elle ne ressortit pas à une certification de niveau en anglais mais à un concours, y tirer son épingle du jeu est loin d'être impossible dès lors que l'on répond de manière sensée et dans un anglais convenable aux questions posées. Les informations à connaître pour y parvenir sont disponibles, et en particulier dans le rapport de la session précédente, que celui-ci, dans un souci didactique de continuité et de cohérence, reprendra souvent ouvertement pour mieux souligner l'importance de prescriptions d'autant plus utiles qu'elles sont à peu près immuables. Bon nombre de candidats les respectent, et cette année encore le jury a eu le plaisir de corriger des copies qui, sans forcément être exemptes de défauts, donnent à lire un propos pertinent au regard des questions posées, sont correctement structurées, et écrites dans un anglais tout à fait acceptable, voire, pour les meilleures, remarquable.

I. Présentation de l'épreuve

L'épreuve d'anglais comporte deux parties.

1. Première partie

Les candidats doivent répondre à « une question destinée à tester la compréhension » d'un ensemble de deux articles, l'un en français et l'autre en anglais, répondant aux critères suivants :

- d'une longueur cumulée comprise entre 900 et 1000 mots
- ayant un ancrage clair dans l'aire linguistique et culturelle anglophone
- pouvant toucher des domaines variés et exprimer un ou plusieurs points de vue

L'article tiré de la presse française doit « [représenter] entre 25% et 40% du nombre total de mots des deux articles », soit 250 à 400 mots environ, et ainsi le texte en anglais comprendra de 600 à 750 mots. La réponse est attendue en 220 mots environ (tolérance de +/- 10%).

Il est précisé que la réponse à la question doit être produite « *in your own words* », ce qui revient à dire que le candidat doit rapporter dans un anglais correct les informations tirées du document en français et reformuler de manière satisfaisante les informations tirées du document en anglais.

2. Deuxième partie

Cette partie de l'épreuve consiste en « une question de production écrite destinée à évaluer la capacité d'argumentation du candidat dans un anglais fluide et clair. » Le candidat se voit donner le choix entre deux questions, dont l'une « peut être en lien avec la thématique des articles supports de la question de compréhension », formulation signifiant : 1- que ce possible lien n'est pas une obligation absolue, et 2- que dans ce cas l'autre question ne sera pas en lien avec la thématique des articles.

Attention : Le candidat doit composer avec deux contraintes potentiellement contradictoires. D'une part, l'exercice consistant en la production d'une argumentation, la réponse ne peut être uniquement descriptive, mais d'autre part il est aussi explicitement demandé que des exemples viennent appuyer ladite argumentation. Il faut donc trouver un juste équilibre et produire une argumentation soutenable étayée par des exemples appropriés.

La longueur de la réponse attendue est également de 220 mots avec une tolérance de +/- 10%.

3. Notation

Chacune des deux parties de l'épreuve compte pour 10 points sur 20. Pour rappel : l'épreuve n'a pas pour fonction d'évaluer le niveau linguistique des candidats dans l'absolu, mais de les classer dans le cadre d'un concours, les notes obtenues ne comptant que pour l'admission.

II. Commentaire sur l'épreuve 2025

1. Question de compréhension

Les deux textes soumis à l'étude cette année traitaient des manifestations de fermiers britanniques opposés à la réforme des droits de succession sur les exploitations agricoles, réforme que le gouvernement travailliste de Keir Starmer prévoit de mettre en place au Royaume-Uni en 2026. Le premier était intitulé « *Royaume-Uni : des agriculteurs à Londres se mobilisent contre un projet de taxe sur la succession* » et avait été publié dans *Le Figaro* le 19 novembre 2024. Le second, intitulé « *Look at the farmers' protest, and then ask yourself: how will we ever make tax fairer amid such grumbling?* », avait été publié dans *The Guardian*, non pas le 8 octobre 2023 comme indiqué de manière fautive dans le sujet, mais le 22 novembre 2024. Précision évidente mais nécessaire : Toute interprétation erronée liée à l'exploitation de la date de publication indiquée sur le sujet a été neutralisée par les correcteurs lors de l'évaluation de la réponse donnée et aucun candidat n'a été pénalisé du fait de cette erreur. Dans les faits d'ailleurs, dans l'immense majorité des cas

la date était simplement mentionnée dans la copie et cette « neutralisation » était sans objet, dans le cas contraire elle a été systématiquement et rigoureusement appliquée.

Principes généraux

Il était précisé dans le rapport 2024 que les remarques qui y étaient faites éviteraient d'être « trop prescriptives afin de laisser la possibilité à d'autres solutions pertinentes de traitement des exercices d'être expérimentées, notamment dans le cas où la relation entre les textes soumis à l'étude différerait de celle qu'on pouvait souligner cette année », qu'il était possible que « les deux textes (...) présentent une autre forme de différence, tension, similitude, etc. », et surtout que « le sens même de l'exercice tient dans la perception par le candidat du rapport qu'entretiennent les deux articles. » Pour celles et ceux qui en ont tenu compte, ces précautions se sont révélées particulièrement utiles cette année dans la mesure où la relation entre les textes était effectivement très différente de celle qui les unissait l'an dernier, et où la question posée portait précisément — et explicitement — sur cette relation : «*To what extent do the two texts differ...*» L'aspect comparatif de la question devait absolument transparaître à la lecture de la production du/de la candidat.

Les mêmes « deux principes élémentaires » mentionnés dans le rapport 2024 comme devant guider les candidats pour réussir cet exercice peuvent eux aussi être rappelés *in extenso* :

« 1-le candidat doit lire la question avec attention, sa formulation n'est pas le fruit du hasard et doit absolument être prise en considération.

2-le candidat doit se fixer pour objectif de sélectionner/restituer les informations qui seraient nécessaires à un interlocuteur n'ayant pas connaissance des documents pour lui permettre de répondre lui-même de façon claire et complète à la question posée, y compris si elle porte en partie sur les textes eux-mêmes au-delà de leur simple contenu. »

Attention : Dans la mesure où il faut produire un travail beaucoup plus court que les deux textes sources, la tâche de sélection de l'information à restituer est fondamentale, il ne s'agit pas de redire tout ce que disent les textes. Ce travail de sélection doit être guidé par la question posée.

Ainsi, cette année encore, les copies se contentant d'énumérer les informations contenues dans les textes, trop souvent sans le moindre souci de les organiser, ont été pénalisées. Celles qui au contraire rendaient compte de leur contenu informatif en soulignant l'écart qui les caractérisait malgré leur thématique commune, comme la question invitait — encore une fois : explicitement — à le faire, ont été valorisées.

Un dernier rappel utile, là aussi sous forme d'une reprise *verbatim* du rapport précédent : « au moins mentionner les articles, “sources” de l'écrit produit, paraît une précision indispensable dans un monde où la question de la fiabilité de l'information et de la nécessité de pouvoir la vérifier se pose de manière parfois dramatique. Cette compétence s'acquiert normalement dès le collège dans le cadre de l'EMI. » Quelle que soit la forme prise par ces renvois aux sources, ils sont indispensables, et ne doivent laisser la place à aucune ambiguïté. Trop de copies ont encore négligé ce point.

Sujet 2025

La question posée, «*To what extent do the two texts differ in their account of the resistance to Labour's proposed inheritance tax changes for farmers?*», invitait expressément à dépasser le simple compte rendu du contenu informatif des textes. Les textes différaient sur ce dernier point, mais pas seulement. Un premier relevé pouvait permettre d'établir les rapprochements/divergences entre les deux articles.

Points communs :

Des agriculteurs britanniques ont manifesté devant Downing Street.

Ils protestent contre l'impôt sur les successions pour les exploitations agricoles d'une valeur supérieure à 1 million de livres sterling annoncé par le gouvernement travailliste.

Il est prévu que les plus grosses de ces exploitations, auparavant exonérées de droits de succession, soient soumises à partir de 2026 à un taux d'imposition de 20 %, soit encore la moitié du taux habituel.

Le but est de faciliter la reprise des exploitations (par les jeunes agriculteurs).

Différences :

Les intervenants cités dans les articles ont des points de vue opposés sur la question (leader du syndicat d'agriculteurs vs chercheur spécialiste des questions fiscales).

Le *Guardian* mentionne que l'exonération sur les fermes est détournée par les plus riches à des fins d'évasion fiscale.

L'article du *Figaro* s'en tient aux informations concernant la taxe et la mobilisation des agriculteurs, tandis que dans le *Guardian* ces faits sont prétextes à des prises de positions politiques :

-La nouvelle taxe est nécessaire et la réaction des agriculteurs, disproportionnée ;

-Il est difficile pour un gouvernement travailliste de réformer un système décrit comme injuste ;

-Les bénéficiaires du système ont une présence médiatique disproportionnée, les bénéficiaires de possibles réformes de justice sociale sont mal informés et relativement « apathiques » (voire ingrats) ;

Enfin, une différence de ton (liée à la nature même des articles) : Dans son *opinion piece*, Polly Toynbee ne cache pas son indignation, perceptible dans les termes utilisés.

Sans que tout ce qui précède soit nécessaire pour fournir une copie satisfaisante, un trop grand nombre de candidats a purement et simplement ignoré la question posée, se contentant de rapporter, et souvent sans le moindre souci de les organiser de manière logique, les différents éléments d'information relevés dans les textes. Des informations sont bien rapportées, mais en aucun cas celles « qui seraient nécessaires à un interlocuteur n'ayant pas connaissance des documents pour lui permettre de répondre lui-même de façon claire et complète à la question posée ». Cette erreur est souvent aggravée par une utilisation pour le moins hasardeuse des connecteurs logiques indiquant l'insistance ou la restriction, le contraste ou la similitude entre ce qui précède et ce qui va suivre. Le lecteur a compris « de quoi il retourne », mais pas qui dit quoi, ni comment (sur ce point, beaucoup de copies assimilent trop vite l'opinion du journal/du journaliste à celle(s) des acteurs cités. Cette année par exemple : rapporter les propos du syndicat des agriculteurs ou d'Elon Musk ne signifiait pas *nécessairement* qu'on y adhérerait ; toute interprétation n'est pas irrecevable, mais elle doit être faite avec un minimum de précaution).

Un dernier point mérite d'être mentionné : Dans de nombreuses copies, la réponse proprement dite à la question ne commence qu'après une longue introduction — parfois un tiers de l'exercice — contenant des éléments de contextualisation/explicitation qui ne se trouvent nulle part dans les textes soumis à l'étude, et de ce fait n'ont pas leur place dans la réponse attendue. Compte tenu de la contrainte que représente la nécessaire « contraction » du contenu informatif, l'exercice devient dans ce cas tout simplement impossible à réaliser dans le format demandé.

2. Question d'expression

Principes généraux

Les trois remarques générales formulées dans le rapport de l'an dernier restent d'actualité. Le jury allait alors jusqu'à indiquer qu'elles devaient « être considérées comme des principes à respecter », cela reste vrai et est rappelé dans des termes à peine différents dans les lignes qui suivent, où un quatrième principe sera ajouté :

Principe 1 : L'exercice consiste à répondre à *la question posée*.

Cette dernière, clairement énoncée, véritable problématique en elle-même, ne nécessite pas de reformulation particulière. Les candidats qui tentent de la formuler différemment en introduction prennent en réalité le risque d'en poser une autre, différente, et de se lancer alors dans un hors-sujet dommageable. Ils auront peut-être répondu à leur propre question, qui en

soi peut d'ailleurs être pertinente, mais n'est pas celle qu'on leur a posée. Les scientifiques qu'ils ont imaginés aisément comment une telle stratégie serait reçue dans une épreuve de biologie ou de mathématiques.

Principe 2 : Cette question demande à être *analysée avec minutie*.

La question présente un certain caractère de complexité qu'il faut commencer par cerner car c'est précisément pour sa dimension dialectique qu'elle a été retenue. Tous les termes qui la constituent sont importants et un repérage de ses mots-clés est nécessaire pour éviter le hors-sujet partiel qu'entraîne une lecture trop rapide menant à ne traiter qu'une dimension du problème posé. Ce point sera développé dans la partie consacrée plus spécifiquement aux questions proposées cette année.

Principe 3 : Il faut *argumenter*, les exemples seuls ne peuvent pas tenir lieu de réponse.

Cet exercice « d'expression » a pour objectif affiché d'« évaluer la capacité d'argumentation », et il était déjà rappelé l'an dernier que « les dictionnaires décrivent un argument comme “un raisonnement, une preuve” ». En d'autres termes, on ne demande pas simplement aux candidats leur *avis* (sur lequel ils ne sauraient d'ailleurs en aucun cas être jugés), mais de démontrer qu'ils sont capables de le défendre dans une démarche dialectique. Tout élément de réponse doit être un tant soit peu discuté et évalué. Or, une simple assertion suivie d'un exemple n'est pas un argument, et trop de candidats se contentent d'asséner un point de vue, pensant ensuite en démontrer la justesse en convoquant tel ou tel exemple uniquement/artificiellement interprété dans le sens souhaité. Il faut faire preuve de nuance : Remarquer dans quelle mesure un même exemple peut être ambigu et illustrer une idée comme son contraire peut être plus pertinent que l'utiliser de manière univoque en ignorant une objection évidente qui pourrait lui être opposée. Ce point sera, lui aussi, précisé dans la partie consacrée aux questions posées cette année. Enfin, sur un plan purement quantitatif, attention à ce qu'une litanie d'exemples ne prenne pas la place de la réflexion elle-même. Les multiplier ne fait pas argumentation : Une liste de mouvements de protestation (Question d'expression 1) ou d'échantillons de l'inventivité humaine (Question d'expression 2), de leurs différentes causes et conséquences, ne prouve rien en soi. Les exemples doivent être mis au service d'un raisonnement clairement exposé, afin que le lecteur puisse juger à quel point ils peuvent être considérés comme démontrant effectivement ce qu'ils entendent démontrer. Leur simple existence ne suffit pas. Comme indiqué l'an dernier, il est préférable de convoquer moins d'exemples en soutien de son propos mais de les choisir en étant capable d'expliquer en quoi ils consolident le raisonnement proposé.

Principe 4 : Il faut *organiser* son propos

Cet exercice est un exercice de communication. Les réponses les plus éclairées et les plus intelligentes qui pourront surgir dans l'esprit des candidats ne seront appréciées à leur juste valeur que si elles sont portées efficacement à la connaissance de qui lit leur texte. Si ce texte est confus, désorganisé, ne repose pas sur des enchaînements logiques, la qualité intrinsèque de la réponse risque de passer inaperçue. On pourrait retourner la célèbre formule de Boileau et dire que ce qui est énoncé clairement se conçoit mieux. Pour cela, une construction en quelques paragraphes clairement délimités et introduits par des connecteurs logiques sans équivoque est presque indispensable. Sinon un brouillon complet, il est recommandé d'au moins esquisser un plan de réponse préparatoire avant de se lancer dans la rédaction.

Première question d'expression

Elle était en lien avec la thématique commune aux deux textes : «*Are protests an efficient way to change things in a democracy?*»

Le fait principal à mentionner concernant cette question est que la présence du complément « *in a democracy* » a trop souvent été purement et simplement ignorée, le mot *democracy* lui-même n'apparaissant pas dans bon nombre de copies. Cette dérogation au principe N°2 énoncé plus haut pose alors problème en soi, puisque la question traitée s'écarte de fait de celle effectivement posée, mais en outre les candidats qui ignoraient cette précision se fermaient une porte grande ouverte sur une manière pertinente d'aborder la question : Dans la mesure où en théorie la démocratie donne au peuple la possibilité de choisir ses dirigeants en fonction de la

politique qu'ils proposent, en quoi protester serait-il nécessaire ? Un tel point de départ pouvait amener à s'interroger sur les rapports entre le pouvoir démocratique et le peuple dont il est issu, le fonctionnement même du processus démocratique (scrutin majoritaire vs. proportionnel, outils tels que l'article 49.3 en France ou les *executive orders* dont D. Trump fait un usage effréné aux États-Unis, etc.), le sort des revendications minoritaires dans un contexte de choix majoritaire, le rôle clé de l'information (abordé dans le texte du *Guardian*), etc.

Un retour sur la fonction des exemples (principe N°3) peut également être utile ici : Ils doivent être utilisés avec précaution, tant la lecture qu'on peut faire d'un événement ou d'un fait de société se révèle souvent un exercice complexe : Écrire que les manifestations menées par Martin Luther King ont mis un terme à la discrimination dont souffraient les Noirs aux États-Unis revient à ignorer que d'autres forces sont entrées en jeu à l'époque, et que les données chiffrées montrent que certaines formes de discrimination persistent dans nombre de domaines. De la même façon, dire que les manifestations des « gilets jaunes » en France ont été totalement inutiles est quelque peu simpliste, dans la mesure où même si aucune avancée concrète n'a été obtenue alors, la relation entre le gouvernement et le peuple a certainement été profondément réinterrogée à cette occasion. Ajoutons que mettre dans le même sac, sans discernement, des phénomènes aussi différents que les manifestations de rue, les attentats terroristes, ou les hashtags sur les réseaux sociaux requiert quelques précisions, ou au moins quelques précautions de langage. Prendre le temps d'évaluer le « poids » relatif que peut avoir un exemple avant de l'utiliser, son caractère essentiel ou, au contraire, anecdotique peut être profitable : Les faits mentionnés ont-ils eu un retentissement important ? Concernent-ils un grand nombre de personnes ? Reflètent-ils un changement important dans le cours des choses ?

Deuxième question d'expression

La question 2 n'était pas en lien avec la thématique des textes : «*Ronald Reagan (40th president of the United States, 1981-1989) said: "There are no great limits to growth because there are no limits of human intelligence, imagination, and wonder." Do you agree?*»

Cette fois c'est le terme « *growth* » qui a fait les frais de la mauvaise lecture que les candidats ont faite de la question, ce qui a été le cas, il faut le souligner, dans la majorité des copies dans lesquelles elle était traitée. Dans une première catégorie d'entre elles, le mot était oublié, ignoré, et n'apparaissait pas dans une réponse exclusivement consacrée aux merveilles de l'inventivité humaine et au fait de savoir si elle était effectivement sans limites. Dans une seconde catégorie d'essais, le mot « *growth* » était interprété de façon fautive et la croissance en question devenait celle, philosophique, de l'être humain, sa capacité de devenir une personne meilleure, plus sage, plus éveillée, plus créative. Dans les deux cas, on avait affaire à un hors-sujet au moins partiel, un certain nombre de candidats « se rachetant » quelque peu dans une seconde partie traitant du caractère limité des ressources dont dispose la planète, ce qui revenait en creux à parler de croissance... mais sans la mentionner.

Un traitement satisfaisant de la question devait commencer par définir en quelques mots le terme « *growth* » avant d'exposer en quoi le postulat de R. Reagan sur l'inventivité humaine pouvait effectivement laisser cet homme du XX^e siècle à la doctrine économique bien arrêtée croire en une croissance infinie, puis questionner cette conviction au regard de la réalité environnementale actuelle. Au moins utiliser les dates de son mandat — que le jury avait choisi de faire apparaître dans l'énoncé — était souhaitable, savoir qui était ce président ultralibéral était extrêmement profitable. Il n'est pas inutile de rappeler qu'une bonne connaissance du monde anglophone sera toujours un atout dans une épreuve d'anglais.

Ce qui a été dit précédemment sur l'utilisation des exemples reste valable ici, et pour ce qui est de leur nature, ceux qui ne ressortissaient qu'à la poésie ou à la peinture étaient hors de propos, et ceux — nombreux — qui avaient trait à l'intelligence artificielle n'étaient recevables que dans la mesure où n'était pas uniquement soulignée l'extension de l'esprit humain dans sa dimension créative qu'elle représente, mais les possibilités de croissance qui en découlent... et leur caractère exponentiellement énergivore.

3. Langue

Le passage du rapport de la session 2023 déjà repris *verbatim* en 2024 pourrait l'être intégralement à nouveau. Il mentionnait « un manque de maîtrise du lexique courant et des règles grammaticales élémentaires, pour certaines abordées dès les premières classes du

collège et sans cesse rappelées ensuite, car incontournables, tout au long de la scolarité. » Encore une fois, il faut souligner que la perte de points se fait essentiellement sur des erreurs commises non pas sur des tournures présentant un caractère objectif de difficulté, ce que le jury sait reconnaître, mais au contraire sur l'accumulation de fautes lors de l'emploi de termes ou de constructions élémentaires.

Lexique

On ne peut nier la difficulté que représente la nécessité, dans l'exercice de compréhension, de reformuler les informations relevées dans le texte anglais et de traduire celles relevées dans le texte français, et le jury sait discerner et valoriser les efforts faits dans ce domaine. Malheureusement, il sait aussi discerner, lorsqu'il la rencontre, l'absence totale de maîtrise du vocabulaire de base nécessaire. Nombre de candidats, au lieu de veiller à se munir d'un stock de mots anglais suffisant, y compris les plus courants, choisissent d'en improviser des versions alternatives, souvent d'ailleurs des versions « transparentes » (soit : le mot français) inexistantes. On peut tout à fait comprendre que des termes relativement rares ne soient pas maîtrisés, mais que dire de *life expectancy**, *parlement**, *a million livres**, *agricol**, *exploitants**, *agricultors**, *representants**, *charbon**, *humain**, *enought**, *demesurate**, *desesperated**, *majoritarly**, *inlegitim**, *legitimity**, *totalicracy**, *authoritar**, *dictature**, *dictatorianism**, *politic decision**, *disparition**, *communtoty**, *betrail**, *trahison**, *trahison**, *IVG**, *volontarian grossess interruption**, ou *Galles Country** ? La liste est infinie, or comme indiqué l'an dernier, « le problème ici n'est pas qu'un candidat en difficulté invente un terme ou en utilise un à mauvais escient (il lui faut bien tenter quelque chose), mais qu'il ne connaisse pas des mots d'un usage parfaitement courant. » Une langue est avant tout faite de mots, un candidat qui ne « possède » pas ceux de l'anglais ne peut en aucun cas espérer obtenir une note satisfaisante à une épreuve qui convoque à la fois ses capacités de compréhension d'un texte écrit dans cette langue et d'expression écrite dans cette langue. La construction, au cours de la formation, du lexique nécessaire pour effectuer ces tâches est indispensable.

Dans ce domaine, il faut rappeler ce point déjà souligné l'an dernier : « l'importance particulière, compte tenu des tâches demandées, du vocabulaire nécessaire à la construction du propos/l'organisation des idées. » Les connecteurs logiques, en particulier ceux qui indiquent, que ce soit en ouverture de paragraphe ou à la jonction entre deux exemples ou arguments, la direction que va prendre le propos et la relation de ce qui va suivre avec ce qui précède revêtent une importance fondamentale. Ainsi, pour ne citer qu'elle, la confusion relativement fréquente entre *moreover* et *however* est particulièrement dommageable.

On doit aussi mentionner le cas particulier, presque anecdotique en soi mais d'une certaine façon aussi révélateur, de l'écriture de la date en anglais : Bien que l'épreuve comporte la présentation d'articles de presse, force est de constater que nombre de candidats ne savent ni écrire une date en anglais ni choisir la préposition appropriée pour l'introduire ou introduire un mois ou une année, pour certains ne savent pas orthographier correctement les noms de mois, et pour beaucoup ignorent la majuscule de rigueur. La maîtrise de ce point ne requerrait pourtant qu'un effort minime pour éviter une faute de détail, mais qui fait mauvais effet.

Enfin, savoir s'exprimer à l'oral en anglais est une chose, écrire dans cette langue en est une autre : De nombreuses copies au style plutôt fluide et agréable, présentent une orthographe (lexique + grammaire) très défailante : *it's* pour *its* ; *they're* ou *there* pour *their* ; apostrophe devant le -s de pluriel ou l'inverse, etc. Ces petites erreurs peuvent facilement être évitées.

Grammaire

Dans le domaine grammatical aussi on pourrait encore une fois multiplier des exemples qui en réalité seraient, avec des mots différents, les mêmes que dans les rapports précédents. Il sera plus utile de reprendre « les quelques grands chapitres dont une maîtrise à peu près correcte permettrait d'éliminer la majorité des fautes » évoqués dans celui de l'an dernier :

- La détermination : déterminants *a*, *the*, *ø* ; adjectifs possessifs (en particulier *its* vs *his/her*) ; quantifieurs (pour éviter : *ø USA**, *the government* → *his* decision...*)
- Le fonctionnement de l'adjectif : sa place devant le substantif, son caractère invariable, ses déclinaisons en comparatif/superlatif (pour éviter : *intelligence artificial**, *the richs**, *more good**...)
- Les verbes irréguliers : connaître leurs différentes formes et savoir distinguer leurs utilisations respectives (pour éviter : *cuttet**, *it shown**...)

- La dizaine de constructions verbales possibles : a minima, éliminer ce qui ne *peut pas* exister (pour éviter : *have beeing heard**, *people going to protest**, *would of been**...)
- Les modaux : leurs sens respectifs et leur mode particulier de construction (pour éviter : *must voted**, *to can change**...)
- La construction des négations et questions : le rôle qu'y joue l'auxiliaire (pour éviter : *it will do not have** ou *How the documents show different opinions?**) ; le statut particulier de *be* (pour éviter : *Does protests are really efficient?**)

Les candidats qui ont conscience d'entamer leur préparation en ne possédant pas une bonne maîtrise de l'anglais doivent commencer, en s'en tenant à quelques principes simples, par chercher à éliminer la répétition des fautes les plus grossières. L'obtention d'une note convenable avec un anglais imparfait est possible, elle ne l'est pas avec une langue qui ignore totalement le lexique et la grammaire les plus élémentaires, accessibles au prix d'un peu de travail.

4. Forme

Le rapport de l'an dernier reprenait déjà celui de l'année précédente pour dénoncer « écriture indéchiffrable, textes en blocs dénués de paragraphes distincts, différents exercices à peine séparés/annoncés, pages couvertes d'innombrables ratures, marques de comptage des mots gigantesques qui compliquent la lecture ». Il est malheureusement toujours inutile de retrancher quoi que ce soit à ce passage. Certaines copies frôlent l'illisible, ce qui est très dommageable dans un exercice de communication. Un effort d'écriture est apprécié, des passages à la ligne faisant sens sont les bienvenus, quelques mots raturés ici ou là sont acceptables tandis que des lignes entières rayées toutes les trois phrases le sont beaucoup moins.

Un dernier rappel : Le nombre de mots doit être indiqué, ce qui n'est pas toujours le cas, et exact, ce qui n'est pas toujours le cas non plus. Tout comptage fortement erroné ou, pire, manifestement insincère sera pénalisé. Ajoutons que s'il est nécessaire de procéder à ce comptage, il y a certainement des moyens plus discrets de le faire qu'en lacérant son texte d'énormes barres obliques tous les dix mots.

Conclusion

Pour conclure, le jury renvoie au « *vade-mecum* » proposé en clôture du rapport 2024. Les conseils méthodologiques qui y figurent pour se préparer au mieux et réussir l'épreuve lors du concours restent en tous points valables pour les sessions à venir, en particulier pour celles et ceux qui, de toute évidence, s'inscrivent au concours sans avoir accédé à la maîtrise de l'anglais que leurs années d'apprentissage de la langue auraient dû leur garantir. Il est encore temps de progresser, et de tenter en particulier, quel que soit son niveau de départ, de limiter la perte de points qu'entraîne l'accumulation d'erreurs aussi sérieuses qu'évitables.

Cela sera utilement complété par la lecture du rapport précédent et de celui sur le concours « TB », aux épreuves de même nature portant sur des textes différents, et surtout bien entendu par l'entraînement dont les formateurs qui les accompagnent tout au long de l'année de préparation font profiter les candidats, en gardant à l'esprit que les professeurs des classes préparatoires ne peuvent se permettre de reprendre des bases linguistiques dont l'acquisition aurait dû être faite sur près d'une décennie, au moins depuis l'entrée au collège. Leurs efforts pour faire intégrer aux candidats des tournures recherchées et précises sont souvent récompensés, cela est notable dans les copies, mais seront immédiatement anéantis si à la ligne suivante sont employés le verbe *evolute**, le prétérit *writted** ou la phrase *It is that that is happened in France**. Le travail de reprise des bases linguistiques ne saurait incomber aux seuls formateurs, un effort personnel de chaque candidat adapté à sa situation est indispensable. Il portera forcément ses fruits dans le cadre d'un concours, où une progression de ne seraient-ce que quelques points peut se révéler déterminante. Le jury l'assure encore une fois : une telle progression est *toujours* possible, pour tous les candidats.

On trouvera ci-dessous, à titre indicatif et non prescriptif, des exemples de ce qu'auraient pu être des réponses satisfaisantes aux différentes questions.

Les correcteurs

Suggestions de traitement des exercices

I. Question de compréhension

« Royaume-Uni : des agriculteurs à Londres se mobilisent contre un projet de taxe sur la succession » was published in *Le Figaro* on 19 November 2024, and « Look at the farmers' protest, and then ask yourself: how will we ever make tax fairer amid such grumbling? » in *The Guardian* on ~~8 October 2023~~ 22 November 2024.

Both texts report on demonstrations held by British farmers protesting against an inheritance tax on farms announced by the Labour government to make it easier for young farmers to take over farms. From 2026 farms worth over £1 million, which were previously exempt from inheritance tax, will be subject to a tax rate of 20%, half the usual rate.

Still, the two texts differ on several points. The *Le Figaro* article quotes the representative of the main farmers' union whereas *The Guardian* chooses to cite an expert who is very critical of the farmers' reaction. Moreover, in *The Guardian* Polly Toynbee explains why the new tax is fair and the farmers' reaction disproportionate. She deplores how difficult it is for a Labour government to reform what she describes as an unfair system due to the clout in the media of those who benefit from it, and the unawareness or relative apathy of those who don't.

Finally, while *Le Figaro* remains more factual, Polly Toynbee's opinion and even emotions are clearly discernible in her use of terms indicating her indignation. (235 mots)

II. Question d'expression 1

The very principle of democracy is to allow the people to make decisions that affect them by voting for representatives who will implement the necessary measures. Ideally, as the people have spoken, protesting would be pointless in such a system. Yet protest movements remain numerous and varied. How efficiently can they bring about change?

The 'people' is a complex entity made up of sub-groups with common, but also diverse or even opposing aspirations, and on certain points the choices of the majority may not satisfy a minority. Worse still, sometimes the minority in question, if only for demographic reasons, is doomed to remain a minority in the long term, like Catholics in Northern Ireland, Blacks in the United States, LGBTQ people, actually all the various and appropriately deemed sexual or ethnic 'minorities'. In such cases, the majority must be persuaded to accept the desired changes, which starts by making them aware of the 'disadvantage' at stake in a media landscape that often neglects their perspective. What can they do?

The word 'protest' is a blanket term for actions as varied as rioting, demonstrating, picketing, doing sit-ins, hunger striking, or vandalizing works of art. Some of these actions amuse, some disturb, some kill, but they all aim at running headlines in the hope of swaying opinions to twist the arms of decision makers, because a change in minds must precede a change in laws. Protests are arguably instrumental in initiating that. (240 mots)

III. Question d'expression 2

Whether for a company, a country, or the world as a whole, growth is the increase in economic activity, the ability to produce and sell more. The 40th President of the United States, Ronald Reagan, believed in the possibility of infinite growth, saying: 'There are no great limits to growth because there are no limits of human intelligence, imagination, and wonder.' Was he right?

There is no doubt that throughout history, humans have demonstrated their ability to create the conditions for continuous growth in the production and exchange of goods. From the Stone Age to the present day and in every field, there are countless examples of scientific or technical innovations that have led to constant improvements in productivity, from the plough to the rocket, from the clay tablet to the computer, from the hammer to the Tesla 'gigafactory'. As President from 1981 to 1989, Ronald Reagan could still turn a blind eye to the damage that a policy of economic deregulation and lower taxes and public spending in favour of business would inevitably cause in a world of finite resources.

Since then, the perspective has changed. Almost 40 years after the end of the president's second term, the world has become acutely aware of the environmental impact of human activities on the planet's resources. Infinite growth is no longer the order of the day, and the human creativity and inventiveness praised by Reagan may have to be used to avert catastrophe. (242 mots)